ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE GUERCIF
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DE L'ACTION SOCIALE

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵜⵣⵔⴼⵜ ⵜⴰⵊⵎⴰⵄⵜ

Termes de référence relatifs à l'organisation des sessions de formation et de renforcement des capacités au profit de l'écosystème de l'INDH de la Province de Guercif au titre de l'année 2026.

Royaume du Maroc ★ Province de Guercif ★ Ministère de L'interieur

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) et conformément à son engagement en faveur du renforcement des capacités de son écosystème, la Province de Guercif prévoit l'organisation d'un programme de formation au profit des différents acteurs impliqués dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'accompagnement des projets de développement.

Ce programme s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la gouvernance, de la performance et de la qualité des interventions de l'INDH. Il vise également à répondre aux besoins exprimés par les acteurs de terrain ainsi qu'aux recommandations formulées lors des missions d'audit et d'évaluation, notamment en matière de renforcement des capacités des coopératives, d'amélioration de la qualité des services des établissements de protection sociale (EPS), de gestion axée sur les résultats et de développement des compétences transversales.

Les actions de formation bénéficieront aux cadres de la Province, aux membres des Comités Provincial et Locaux de Développement Humain (CPDH et CLDH), aux services déconcentrés partenaires, aux coopératives, aux gestionnaires des établissements de protection sociale ainsi qu'aux autres acteurs de l'écosystème de l'INDH relevant de la Province de Guercif.

2. OBJECTIF DE LA FORMATION

Le présent programme de formation a pour objectif général de renforcer les capacités techniques, organisationnelles et managériales des acteurs de l'écosystème de l'INDH, afin d'améliorer la gouvernance, la performance des projets de développement et l'efficacité des interventions au niveau territorial.

Il vise notamment à permettre aux bénéficiaires de développer leurs compétences en matière de gouvernance et de gestion des établissements de protection sociale, d'élaboration et de suivi du budget prévisionnel, d'archivage et de gestion documentaire des EPS, de gestion axée sur les résultats, de marketing digital, de commercialisation des produits des coopératives, de gestion de la relation client ainsi que de développement des compétences relationnelles et comportementales.

À travers ce programme, l'INDH ambitionne de promouvoir de meilleures pratiques de gestion, de renforcer les capacités des acteurs locaux à concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les projets de développement, tout en favorisant la qualité des services rendus aux bénéficiaires et la création de valeur au niveau territorial.

3. PROGRAMME DE FORMATION

Pour atteindre les objectifs visés, le programme de formation sera organisé selon une approche pédagogique participative alternant des exposés théoriques, des ateliers pratiques, des études de cas, des mises en situation et des échanges d'expériences entre les participants.

Les supports pédagogiques devront être adaptés au contexte d'intervention de l'INDH et privilégier des exemples concrets issus de projets de développement territorial et des expériences des acteurs de l'écosystème de l'INDH.

Royaume du Maroc ★ Ministère de L'intérieur ★ Province de Guercif

Le programme de formation porte sur les modules suivants :

Thème/Module	Objectifs de la Formation	Population cible	Effectif	Nombre de Jours
Gouvernance, gestion et amélioration de la qualité des services des établissements de protection sociale (EPS), notamment les Dar Talib et Taliba et les centres de formation et d'éducation.	- Renforcer la gestion des établissements de protection sociale (EPS) conformément aux cahiers des charges relatifs à la gestion des EPS; - Renforcer les compétences en gestion administrative et financière des EPS et dressement des rapports ; -Améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires ; - Renforcer les pratiques d'encadrement socio-éducatif ; - Assurer la mise en place des canaux de communication et de réclamation accessibles aux bénéficiaires. - Assurer et renforcer les prestations médicales et le suivi sanitaire au profit des bénéficiaires des EPS.	Gestionnaires des EPS / Gestionnaires des centres de formation et d'éducation / Services déconcentrés partenaires	25	4
Marketing digital et techniques modernes de commercialisation des produits des coopératives	- Renforcer les compétences des coopératives en matière de marketing digital et de promotion de leurs produits et services. - Développer les capacités des participants à utiliser les outils numériques pour améliorer la visibilité et la commercialisation des produits. - Maîtriser les techniques modernes de commercialisation et d'accès aux marchés. - Améliorer le positionnement des coopératives et renforcer leur compétitivité économique. - Renforcer les compétences organisationnelles des participants. - Identifier les circuits de vente adaptés aux produits et aux marchés visés. - Utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir les produits et développer la visibilité des coopératives. - Améliorer la gestion de la relation client.	Coopératives bénéficiaires de l'INDH / Porteurs de projets.	25	3

Royaume du Maroc ★ Ministère de L'intérieur ★ Province de Guercif

Gestion axée sur les résultats (GAR) et mesure d'impact des projets de développement.	- Renforcer les compétences en planification et en gestion des projets selon l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). - Développer les capacités de définition des indicateurs de performance et de suivi des résultats. - Améliorer les pratiques de suivi-évaluation et de mesure de l'impact des projets de développement.	Membres des CLDH/CPDH / Autorités locales /Cadres province /Acteurs INDH / Services déconcentrés partenaires.)	25	2
Développement des compétences en intelligence émotionnelle et relationnelle en milieu professionnel	- Renforcer les capacités des participants à identifier et à maîtriser leurs émotions dans un contexte professionnel ; - Améliorer la qualité des relations interpersonnelles et de la communication au sein des équipes et avec les partenaires ; - Développer les compétences en gestion du stress et des situations conflictuelles afin de favoriser un climat de travail collaboratif et efficace.	Membres des CLDH/CPDH / Autorités locales /Cadres province /Acteurs INDH / Services déconcentrés partenaires	25	2
Élaboration et suivi du budget prévisionnel et gestion documentaire des établissements de protection sociale (EPS)	- Renforcer les compétences en élaboration et structuration du budget prévisionnel des EPS ; - Améliorer le suivi de l'exécution budgétaire et la gestion des dépenses ; - Maîtriser les principes et méthodes d'archivage des documents administratifs et financiers ; - Améliorer l'organisation, le classement et la conservation des documents et dossiers des EPS ; - Faciliter le suivi administratif et financier grâce à une gestion documentaire structurée.	Gestionnaires et personnel des EPS	25	2

4. RESULTATS ATTENDUS

À l'issue de ce programme de formation, les résultats suivants sont attendus :

- Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs de l'écosystème de l'INDH ;
- Amélioration de la gouvernance et de la qualité des services des établissements de protection sociale ;
- Renforcement des capacités des gestionnaires et du personnel des EPS en matière d'élaboration budgétaire, de suivi des dépenses, d'archivage et de gestion documentaire ;

Royaume du Maroc ★ Ministère de L'interieur ★ Province de Guercif

- Renforcement des compétences des gestionnaires des EPS en matière de gestion administrative, financière et organisationnelle ;
- Développement des compétences des coopératives en marketing digital, en commercialisation de leurs produits et en gestion de la relation client ;
- Amélioration des capacités des coopératives à identifier les circuits de vente adaptés et à utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir leurs produits ;
- Amélioration des compétences des participants en planification, suivi-évaluation et mesure de l'impact des projets ;
- Développement des compétences relationnelles et comportementales des participants afin d'améliorer la communication, le travail en équipe et la gestion des situations professionnelles ;
- Contribution à l'amélioration de la qualité, de la performance et de la durabilité des projets soutenus par l'INDH.

5. DUREE ET DEROULEMENT DES SESSIONS DE FORMATION

5.1. Calendrier et durée

La durée totale du programme est fixée à **treize (13)** jours de formation, répartis comme suit :

- Module 1 : 4 jours ;
- Module 2 : 3 jours ;
- Module 3 : 2 jours ;
- Module 4 : 2 jours ;
- Module 5 : 2 jours ;

Chaque journée de formation comprendra **six (6) heures** effectives.

Les sessions de formation seront organisées selon le planning détaillé élaboré par l'Administration.

5.2. Lieu d'exécution

Les sessions de formation se dérouleront dans un espace approprié situé dans la ville de Guercif, mis à disposition par la Province de Guercif.

5.3. Prise en charge

a. À la charge du prestataire

Le prestataire est tenu d'assurer les prestations suivantes :

- La prise en charge des honoraires des formateurs ;
- La mise en place des moyens logistiques nécessaires au bon déroulement des sessions de formation, notamment les téléviseurs, vidéoprojecteurs, équipements de sonorisation, connexion Internet haut débit et tout autre équipement nécessaire ;
- La mobilisation de formateurs et d'animateurs qualifiés, expérimentés et spécialisés dans les thématiques programmées ;
- La préparation des supports pédagogiques adaptés aux modules de formation ;

Royaume du Maroc ★ Ministère de L'intérieur ★ Province de Guercif

- L'impression et la distribution des documents pédagogiques nécessaires aux participants ;
- La remise des supports de formation sous format numérique ;
- La préparation et la mise en œuvre des outils d'évaluation des formations ;
- L'établissement et la délivrance des attestations de participation aux bénéficiaires ayant suivi les formations.

b. À la charge de la Province de Guercif

La Province de Guercif assurera :

- La mise à disposition des salles destinées au déroulement des sessions de formation ;
- La préparation des listes des participants concernés par les formations ;
- La convocation des participants ;
- La prise en charge de la restauration et des pauses-café au profit des participants.

6. MODALITÉS D'ORGANISATION

La mise en œuvre des actions de formation reposera sur une approche participative privilégiant les échanges, les études de cas, les travaux de groupe, les simulations et les exercices pratiques.

Chaque participant recevra une mallette pédagogique comprenant notamment :

- un classeur portant le logo de l'INDH ;
- les supports de formation en version imprimée ;
- les supports de formation en version numérique ;
- un bloc-notes ;
- un stylo ;
- une fiche d'évaluation.

Les formations seront dispensées en langues arabe et française.

Le prestataire de formation est tenu de procéder au suivi et à l'évaluation des actions de formation dispensées. Cette évaluation doit se faire selon les normes suivantes :

- Une évaluation formative au cours de chaque session, au moyen de questions et, le cas échéant, d'un quiz, afin de mesurer le degré d'atteinte des objectifs de formation ;
- Une évaluation à chaud à la fin de chaque session, afin de mesurer la satisfaction des bénéficiaires ;
- La remise à l'Administration, au terme de chaque session de formation, d'un rapport en deux exemplaires, l'un en version papier et l'autre en version numérique, présentant le contenu de la session ainsi qu'une évaluation de l'assiduité, des résultats, des progrès réalisés et de la motivation des participants, accompagnée de la liste des participants.

À la fin du programme, le prestataire remettra à l'Administration un rapport final détaillé comprenant notamment :

- le déroulement des formations ;

Royaume du Maroc ★ Ministère de L'intérieur ★ Province de Guercif

- Une clé USB contenant les photographies de chaque session de formation ainsi qu'une photo de groupe ;
- Un livre regroupant l'ensemble des thèmes de formation et les CVs des formateurs concernés, rédigé selon une présentation structurée et professionnelle ;
- le taux de participation ;
- les résultats des évaluations ;
- l'atteinte des objectifs ;
- la qualité des supports pédagogiques ;
- les recommandations d'amélioration ;
- les perspectives de renforcement des capacités.

NB : Le rapport final devra être remis dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la fin de l'exécution du programme de formation.

La validation de ce rapport conditionnera le règlement des prestations.

Toute prestation jugée non conforme aux exigences du présent terme de référence devra être reprise par le prestataire sans frais supplémentaires.

7. QUALIFICATIONS REQUISES

Dans le cadre du présent programme de formation le titulaire s'engagera à :

1. Dispenser la formation conformément au programme fixé ci-dessus ;
2. Les supports de formation doivent être adaptés aux contextes de l'élaboration du plan de formation dans le cadre duquel s'inscrit cette formation et contenir obligatoirement des apports théoriques, procéduraux et techniques, des exercices d'entraînement et des études de cas permettant l'appropriation du contenu de la formation et sa mise en œuvre dans des situations de travail ;
3. Proposer à la DAS des intervenants qualifiés et spécialisés dans les domaines de formation objet du présent programme. Pour chaque intervenant, il sera décrit la tâche qu'il accomplira dans l'exécution des prestations. Cependant, les intervenants seront désignés en commun accord avec l'Administration. Ainsi, les intervenants agréés par l'administration ne peuvent être remplacés par de nouveaux intervenants qu'après l'accord ou à la demande de cette dernière ;
4. Veiller au respect du planning de formation arrêté en commun accord avec l'administration.

8. PROFIL DU PRESTATAIRE ET QUALIFICATIONS DES FORMATEURS

La présente consultation s'adresse aux **bureaux d'études et aux organismes de formation** établis au Maroc

La structure soumettant sa candidature devra impérativement justifier d'une expérience réussie dans le domaine de l'organisation, la conduite et l'animation de la formation.

Les experts (les formateurs) proposés par la structure (pour chaque session de formation) devront répondre aux qualifications requises suivantes :

- **Justifier d'une bonne expérience par rapport à la thématique de formation ;**
- **Une formation universitaire supérieure (minimum bac+5) ;**

Royaume du Maroc ★ Ministère de L'intérieur ★ Province de Guercif

- **Une maîtrise approfondie du thème de formation en question ;**
- **Une bonne capacité d'animation et de communication en arabe et en français.**

9. PIÈCES À FOURNIR PAR LES CONCURRENTS

Les plis des concurrents, doivent être déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

NB : chaque concurrent doit envoyer par courrier électronique à l'adresse email suivante : dasguercif@gmail.com et ce avant la date et l'heure d'ouverture des plis, sous peine d'écartement, les pièces suivants :

- Attestation de référence justifiant l'expérience en formation au profit de l'écosystème de l'INDH ;
- Une copie de l'attestation fiscale ou de l'attestation délivrées par les services de TGR justifiant que le concurrent exerce l'activité en rapport aux prestations du présent avis sur bon de commande ;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce justifiant que le concurrent exerce l'activité en rapport aux prestations du présent bon de commande ;
- **Termes de référence** paraphés, cachetés et signés.

10. DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE TITULAIRE

a. La liste des intervenants proposés pour assurer l'animation des sessions de formation, accompagnée de leurs CV précisant les diplômes, le domaine de spécialisation et l'expérience professionnelle ;

b. Le contenu détaillé des modules de formation proposés ;

c. La démarche méthodologique proposée pour la mise en œuvre des sessions de formation ;

Le Prestataire

« Lu et accepté à la main du prestataire »

.....

Royaume du Maroc ★ Ministère de L'intérieur ★ Province de Guercif